



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## **Flash Infos sur le Comité social territorial du 16 mai 2024**

### ***Être attentif, constructif, actif et revendicatif***

**En déclaration préalable, vos représentant.e.s CFDT ont :**

Alerté une nouvelle fois, la première étant lors du CST du 4 décembre 2023, sur les risques psychosociologiques et juridiques d'un dysfonctionnement managérial majeur au sein de la sous-direction Pilotage de l'offre de la Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage (DFPA). Les premières réponses dites d'amélioration de la situation, reconnue par le Questeur lui-même en décembre dernier comme effectivement problématique, se traduisent par des pressions d'infantilisation, de chantage sur l'avenir professionnel d'agents et de soumission digne de scénarios de mauvais films de série B,... qui se traduisent par l'instauration d'un climat de peur, de désenchantement, de frustration et de profond mal être qui sont d'un machiavélisme inadmissible. Un sursaut rapide et un vrai sens des responsabilités sont attendus de la part de l'exécutif régional quant à la mise à l'arrêt de ces comportements dévastateurs ;

Renouvelé leur intervention du CST en date du 4 mai 2023 sur la mise en place d'une expérimentation de la semaine de 4 jours à temps plein. Il s'agirait, dans un premier temps, de réaliser un sondage auprès des agents et des travaux exploratoires en lien avec les organisations syndicales. En effet, les premières applications mises en œuvre en France et à l'étranger semblent montrer des gains en matière écologique (transport), social (attractivité des métiers et fidélisation, productivité, ...) et sociétal (équilibre en temps de vie professionnel et personnel, ...). Alors, en cohérence avec l'Ambition 6 de Néo Terra et son orientation 2 « Adapter les effectifs et les temps de travail » pour une collectivité engagée, pourquoi ne pas initier la réflexion ?!

Enfin, ils ont salué la sage décision du Président de Région de mettre en pause le projet de : « Liste des postes relevant de l'expertise professionnelle au sein de la Collectivité », qui a valu déception et avis unanime défavorable de l'ensemble des organisations représentantes des agents lors du CST du 4 avril 2024.

*La Présidente de séance a répondu, pour la DFPA, que la DRH et la DTPM ont engagé des premières actions sachant, effectivement, les dysfonctionnements bien réels et impactants sur les agents. Une attention spécifique est dès à présent portée par la DRH sur l'amélioration des procédures de recrutement pour pourvoir au plus vite les postes vacants. Enfin, la Présidente de séance a proposé qu'un point*

*particulier, en toute confidentialité, soit rapidement fait entre la CFDT pour les agents victimes de cette situation et la DRH.*

*Concernant l'expérimentation pour la semaine de 4 jours à temps plein, la collectivité est favorable à engager la réflexion proposée par la CFDT, mais souhaite pour cela attendre le futur cadre national qui a été annoncé, récemment, par le ministre de la Transformation et de la fonction publiques.*

Concernant la **Modification d'organisation du pôle DATAR**, vos représentant.e.s CFDT se sont interrogés sur l'intérêt de la réorganisation considérant que celle-ci pourrait altérer l'indépendance de l'évaluation portée jusqu'alors au sein de l'Inspection générale des services (IGS). Malgré cette inquiétude, la CFDT reconnaît l'opportunité d'une réorganisation qui bénéficierait plus encore des compétences internes à la Région pour moins confier à des prestataires extérieurs des évaluations, pratique trop souvent usitée depuis 2016. De plus, cette stratégie nouvelle valoriserait le travail des agents et renforcerait leurs compétences / connaissances individuelles et collectives.

Vos représentant.e.s ont interrogé l'Autorité territoriale sur :

- . Les garanties qui sont posées pour l'indépendance de l'évaluation réalisée par un Pôle par ailleurs acteur direct de politiques opérationnelles régionales ;
- . La pertinence de la création d'un poste d'adjoint.e DGA pour la Direction de l'intelligence territoriale et de la prospective (DITP) qui sera renommée Direction de l'intelligence territoriale, de l'évaluation et de la prospective (DITEP) ;
- . L'assurance qu'il n'y avait aucun lien entre cette création de poste et le choix final relativement récent du candidat retenu pour le poste de DGA du Pôle DATAR ;
- . Le risque possible de doublons dans les missions de l'adjoint.e DGA avec le Secrétariat général du Pôle comme l'expose le rapport de présentation : valorisation de l'information pour le premier et communication interne et externe pour le second ;

**Vos représentant.e.s CFDT se sont abstenus.**

Au sujet de la Modification **d'organisation de l'Inspection Générale des Services**, vos représentant.e.s CFDT ont noté, avec intérêt, que :

- . Les missions d'évaluation des risques seraient développées pour intégrer les conséquences de la réforme législative sur la responsabilité des personnes publiques ;
- . La nouvelle organisation vise à renforcer un collectif de travail pour favoriser les échanges au sein de l'IGS et la montée en compétences des agents.

Néanmoins, vos représentant.e.s ont demandé des explications sur le nouvel organigramme qui n'utilise plus l'appellation : « Service » mais « Section ». S'agit-il d'une nouvelle nomenclature dans l'organisation de l'administration régionale ? Quels en sont les fondements juridiques et quelles incidences potentielles sur le répertoire des métiers approuvé en 2022 ?

**Vos représentant.e.s CFDT ont émis un avis favorable.**

Sur le **Choix du mode de gestion pour l'exploitation ferroviaire régionale de l'ensemble des lots de la Région Nouvelle-Aquitaine**, vos représentant.e.s CFDT ont tout d'abord rappelé leur attachement historique au service public pour le transport ferroviaire de voyageurs et regretté les choix politiques

nationaux et européens dans la libéralisation de cette activité. A l'image de ce qui s'est passé pour le prix de l'énergie, avec des augmentations spéculatives révélées aux yeux du grand public pendant la période COVID-19, la CFDT craint qu'il en soit de même avec la mise en concurrence dans le domaine du transport ferroviaire.

Vos représentant.e.s CFDT ont tenu à souligner que le découpage de la Nouvelle-Aquitaine, à partir de 2027, en quatre lots géographiques pour le transport ferroviaire de voyageurs doit, à leur sens :

- . En aucun cas, léser les différents territoires ruraux de la Nouvelle-Aquitaine, alors que déjà des territoires comme l'ex-Limousin sont gravement affectés par des difficultés dans l'accès au train ;
- . Associer très étroitement, dans toutes les étapes de ce changement d'importance et toujours très en amont des décisions, les agents de la Direction des transports ferroviaires de voyageurs.

Enfin, la CFDT regrette que la Région, portant l'innovation en étendard et comparant sa grandeur avec celle de l'Autriche, n'est pas ambitionnée depuis 2016 de prendre, en coopération avec les autres Régions de France, la responsabilité directe du transport ferroviaire de voyageurs d'autant qu'elle est déjà propriétaire des trains (148 rames), qu'elle a conclu un accord de gestion du parc de TER avec la Région Occitanie (CST du 24 janvier 2024) et que le transport collectif de voyageurs constitue, transition écologique aidant, une des clefs d'un aménagement soutenable du territoire.

*La Présidente de séance a apporté plusieurs réponses éclairantes, d'autres engageant la collectivité régionale, même si plusieurs points mériteront un suivi soutenu, à commencer par les impacts potentiels à venir pour les agents de la Direction des transports ferroviaires de voyageurs.*

**En conséquence, vos représentant.e.s CFDT se sont abstenus.**

Vos représentant.e.s CFDT ont pris connaissance, à titre d'information, du **Bilan annuel 2023 du dispositif de rupture conventionnelle**. Dans le droit fil de leurs interventions en CST du 28 février 2022 (bilan 2021) et du CST du 24 avril 2023 (bilan 2022), ils ont :

- . Soutenu le choix de la Région de conseiller au mieux l'agent vers des dispositifs plus sécurisés (solutions statutaires alternatives) si le départ est motivé par un nouveau projet professionnel. En effet, rappelons que la rupture conventionnelle fait perdre, définitivement, le statut de fonctionnaire ;
- . Regretté vivement que le bilan :
  - De façon anonymisée bien sûr, ne donne aucune précision sur les qualifications des dossiers les critères d'examen des dossiers par la collectivité régionale (6 / 12) ;
  - Ne précise pas si les postes des six agents qui ont quitté la Région ont été maintenus ou gelés, le « gel » étant très tendance depuis plusieurs mois.

***Nous sommes à votre écoute pour toute difficulté que vous rencontrez et toute idée individuelle ou collective que vous souhaiteriez suggérer***

[cfdt@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:cfdt@nouvelle-aquitaine.fr)